

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Importations alimentaires : une facture de 100 milliards de francs

MSM
Libreville/Gabon

RIEN ne semble pouvoir inverser la dépendance alimentaire du Gabon vis-à-vis de l'extérieur malgré toute la bonne volonté affichée par le gouvernement avec la mise en place des programmes ambitieux comme "Graine". Lequel, au final, s'est soldé par un échec cuisant avec des milliards de francs engloutis. Selon les données de la Direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDI), le Gabon

a importé pour près de 100 milliards de francs (97,2 milliards de francs) de produits alimentaires au cours du 1er trimestre 2022. Un chiffre en hausse de 22 % par rapport au 1er trimestre 2021 (79,8 milliards de francs). Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en dépit de ce potentiel, les activités agricoles et sylvopastorales ne contribuent au PIB qu'à hauteur de 5 % et la production couvre moins de 20 % des besoins alimentaires du pays. Le Gabon importe ainsi plus

de 450 milliards de francs CFA (près de 5 % du PIB) de denrées alimentaires par an (protéines animales, fruits et légumes...). Le secteur de la pêche ne contribue au PIB qu'à hauteur de 1,5 % et enregistre un déficit commercial de 30 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB). Le secteur de l'élevage est sous-développé et les besoins du pays en produits carnés sont couverts par les importations à hauteur de 96 %.



Photo : Dindourmou.

Le montant d'importations s'élève à 97,2 milliards de francs.

Insécurité alimentaire : les parlementaires d'Afrique centrale s'engagent

G.R.M
Libreville/Gabon

L'INSÉCURITÉ alimentaire et la malnutrition préoccupent les élus nationaux de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). D'où leur décision de se regrouper à travers le Réseau des alliances parlementaires de l'Afrique centrale pour la sécurité alimentaire et la nutrition (RAPACSAN). Son but, selon le Gabonais Jean-René Nzamba Mombo, est de contribuer à la mise en œuvre des initiatives publiques, en vue de stopper une situation alarmante sur ces questions. L'année dernière, le nouveau rapport des Nations unies sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SOFI) a alerté la communauté internationale. Lequel a relevé que près de 800 millions de personnes ont souffert de faim dans le monde

en 2020. Cette même année, 2,4 milliards d'individus ont connu l'insécurité alimentaire. L'Afrique centrale est donc une région concernée par ces questions-là, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Au Gabon, plus de 90 % des denrées alimentaires sont importées. Ce qui représente environ 400 milliards de FCFA de dépenses annuelles (lire ci-dessus). Pourtant, les initiatives gouvernementales ne manquent pas dans ce pays pétrolier. La plus récente est la nouvelle politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle adoptée et lancée lors du Conseil des ministres du 17 mai 2017. Cette politique consacre l'objectif d'éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes tout en garantissant la souveraineté alimentaire et nutritionnelle à toute la population à l'horizon 2025.

MINISTÈRE DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU
TRÉSOR




Communiqué de la DGCPPT

Depuis ce jeudi 1^{er} septembre 2022, circule dans les réseaux sociaux, un document intitulé « Ordre de mission spéciale » faussement signé par Monsieur le Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPPT), Franck Yann KOUBDJE, et daté du 01 septembre 2022.

Ce document mandaterait quatre (4) prétendus agents de la DGCPPT pour une mission d'un (1) mois portant notamment sur « le contrôle et le recouvrement », dans les localités d'Owendo, Libreville, Akanda et Ntoum. Il mentionne également des menaces de saisine du Procureur de la République en cas de refus.

La Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor tient à informer le public qu'elle ne se reconnaît pas dans ce communiqué, qui est un grossier faux.

Elle invite par ailleurs les contribuables à la plus grande vigilance, en exigeant notamment les copies des cartes professionnelles de toute personne se présentant en son nom, ou à se rapprocher des Receveurs des Impôts territorialement compétents.

Enfin, la DGCPPT a d'ores et déjà saisi l'Agence judiciaire de l'Etat, afin que toutes les conséquences de droit soient tirées de ces actes.

Fait à Libreville, le 1^{er} septembre 2022

**La Direction Générale de la Comptabilité
Publique et du Trésor**

Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
Boulevard M. ARCTOÏE - B. P. 57 Libreville